

Le parcours différencié dit « en Y » devient parcours personnalisé cette année.

Le ministre E. Geffray a reconnu que ce parcours est un échec en l'état et il souhaite une nouvelle organisation de l'année de terminale bac pro pour la rentrée 2026.

**Parcours personnalisé = soutien au parcours + 4 semaines dédiées en juin**

**Quel cadrage ?**

Nettement plus courte que celle de l'an dernier, la note de service du 15 décembre 2025 ne concerne que l'année scolaire 2025-2026. Le ministère ne prévoit pas de *foire aux questions* et renvoie aux « propositions » mises à disposition sur ÉDUSCOL. **Rappel du SNUEP-FSU** : ces documents ne revêtent aucun caractère obligatoire.

Moins directive que la précédente, la note de service insiste sur l'emploi avec « *Avenir Pro* ». => **Objectif : envoyer les élèves au travail plutôt qu'en études !**

**Parcours « poursuite d'études »**

Peu de choses sur les horaires et les contenus, « *l'emploi du temps de la classe constitue la base de l'organisation* ». L'emploi du temps peut être « *modulé pour tenir compte de projets spécifiques de l'établissement* ». Des regroupements seront possibles pendant les heures de parcours personnalisés pour des modules, du tutorat, du mentorat...

**Ce qui sera fait en cours et pendant combien de temps paraît complètement secondaire.**

**Parcours « insertion pro »**

Le ministère insiste sur la nécessité d'une correspondance entre la formation suivie et le lieu de la PFMP complémentaire pour que celle-ci soit acceptée et gratifiée. Le cas des domaines connexes n'est pas évoqué.

**Stage de découverte**

Quel que soit leur parcours, les élèves pourront faire, pendant tout ou partie de ces 4 semaines, un stage de découverte non gratifié dans un autre domaine que celui de leur formation.

**Le « parcours personnalisé » devient un outil de gestion des flux, plus qu'un réel droit à l'accompagnement.**

Le SNUEP-FSU rappelle que la poursuite d'études doit être un droit effectif, pas une option conditionnelle. Les élèves doivent garder une liberté de choix d'orientation qui ne peut reposer sur des logiques de tri social ou de rentabilité immédiate. La formation professionnelle initiale ne doit pas être subordonnée aux besoins immédiats du marché du travail.

Dès l'annonce des mesures de la réforme Macron des lycées professionnels, le SNUEP-FSU a dénoncé l'avancée des examens en mai et le parcours différencié en terminale bac pro. Véritable fiasco pour les élèves et pour les personnels, l'action syndicale et collective des personnels avait déjà permis de récupérer deux semaines de cours cette année.

**Le SNUEP-FSU porte ses exigences dans le Comité de suivi de la voie pro : examens à partir de la mi-juin et abrogation du parcours personnalisé.** Ces mesures dans l'intérêt des élèves permettront également l'amélioration des conditions d'exercice des personnels de la voie pro qui s'investissent au quotidien pour la réussite et l'émancipation des jeunes.